

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/11/2016

Date de la convocation:
07/11/2016
Date d'affichage:
08/11/2016

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

L' an 2016 et le 14 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : Mme LEDIG Evelyne

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 133.2016
Vote : A la majorité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

133.2016 : Statuts : approbation des nouveaux statuts suite aux observations du contrôle de légalité.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,

Vu la délibération n°087.206 du conseil communautaire du 05.07.2016 : « Statuts de la communauté de communes : Transferts de compétences et adoption de la nouvelle rédaction des statuts : compétences obligatoires et optionnelles »,

Vu le projet de nouveaux statuts de la communauté de communes,

Considérant les demandes de renseignements du contrôle de légalité sur le projet de statut, et vu le projet d'arrêté préfectoral,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Envoyé en préfecture le 11/11/2016
Reçu en préfecture le 21/11/2016
Affiché le
ID : 067-200013050-20161114-D_CC_133_2016-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions :

- **Prend acte du projet d'arrêté préfectoral, faisant suite à la procédure de définition des nouveaux statuts, d'extension et de mise en conformité,**
- **Constate que le projet d'arrêté préfectoral reprend les compétences telles que prévues dans le projet de nouveaux statuts soumis au conseil communautaire du 05.07.2016 et aux conseils municipaux des communes membres,**
- **Emet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/11/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

